

REGLEMENT CHAMPIONNAT VID'EAU 2018-2019

ORGANISATION :

Le championnat est ouvert à tous les membres de l'association qui jouent leur 1^{er} match d'ici le 01/03/2019.

Le championnat VID'EAU 2018-2019 se déroule en deux phases distinctes.

- Une phase de SAISON REGULIERE (du vendredi 14/09/2018 au vendredi 31/05/2019 inclus).
- Une phase de PLAY-OFF (du 07/06/2019 au 06/09/2019).

DUREE ET DEROULEMENT DES MATCHS :

Les matchs se déroulent en format ROUND ROBIN SIMPLE : Il n'est possible d'affronter qu'une seule fois un adversaire.

Les matchs se jouent en 9 points **de préférence** avec la pendule (18 min avec 12 secondes par coup). Dans le cas où un des deux joueurs a utilisé tout son temps disponible avant la fin du match il est déclaré perdant.

Le vainqueur du match gagne 2 POINTS, le perdant 1 POINT.

RESULTATS :

Il conviendra au vainqueur de transmettre le résultat du match au *Tournament Director* (Romain Nourry) par sms au 06 20 74 86 68 ou bien par mail romainourry@hotmail.fr

Les résultats seront intégrés au classement ELO de Vie d'Eau.

Seuls les joueurs ayant joué au minimum 12 matches pourront accéder aux PLAY-OFF.

Nouveautés 2018-2019 : LES POINT BONUS (classement POINT uniquement)

- **Bonus Speed Gammon :**

A partir du 01/03/2019, il devient possible d'affronter une 2^{ème} fois un adversaire cette fois-ci en *speed gammon* (5PTS /2 min/ 15 secondes par coup). Le vainqueur du match gagne 1 POINT. A noter que le résultat n'est pas pris en compte dans le classement SKILL (% Victoire) ni dans le classement ELO du club.

- **Bonus Tournois Mensuels :**

Vainqueur : 5 Pts / Finaliste : 3 Pts / demi-finalistes : 2 Pts // **Consolante** : Vainqueur: 2 Pts/Finaliste : 1pts

- **Bonus Quizz :** (2 quizz seront organisés par le TD au cours de la saison régulière)

1^{er} : 5 Pts / 2^e : 4Pts / 3^e : 3Pts / 4^e : 2 Pts. Autres participants : 1 Pts. // Objectif Equité : +1 pts pour les joueurs non placés

TABLEAU FINAL ET QUALIFICATION AUX PLAY-OFF (juin-septembre 2019)

Deux classements sont établis en parallèle. Le classement POINT valorise l'assiduité du joueur (round robin, points bonus) tandis que le classement SKILL met en valeur ses performances (% Victoire en round robin).

En 2018, les 4 premiers au classement POINT (P1 à P4) et les 4 premiers au classement SKILL (S1 à S4) furent qualifiés pour les play-off. Le board* se laisse la possibilité d'ici le 01/03/ 2019 de modifier le nombre de qualifiés (8, 12 voire 16 selon le nombre de joueurs actifs en appliquant la règle : 1/3 qualifiés max).

En cas d'égalité de POINTS ou de SKILL entre plusieurs joueurs, l'ordre de départage est le suivant :

1/résultat particulier en round robin 2/ deuxième classement 3/ Nb de victoire face aux autres qualifiés

Lorsqu'un ou plusieurs joueurs figurent aux 4 premières places d'un ou des deux classements :

Si classement identique, le joueur est qualifié au titre du classement SKILL.

Si classement différent, il est logiquement qualifié au titre de son meilleur classement

Au-delà de la 4^{ème} place, c'est la place qualificative qui est déterminante (voir cas pratique ci-dessous).

CAS PRATIQUE

Noms	CLS POINT	CLS SKILL	Statut
Jean-Paul	1 ^{er} (40 pts)	1 ^{er} (89%)	QUALIFIE S1
Jean-Claude	2 ^e (39 pts)	3 ^e (74%)	QUALIFIE P1
Jean-Philippe	3 ^e (37 pts)	5 ^e (69%)	QUALIFIE P2
Jean-Charles	4 ^e (36 pts)	4 ^e (71%)	QUALIFIE S3
Marie-Jeanne	5 ^e (34 pts)	7 ^e (65%)	QUALIFIE P3
Jean-François	6 ^e (33 pts)	6 ^e (67%)	QUALIFIE S4
Jean-Pierre	7 ^e (31pts)	2 ^e (78%)	QUALIFIE S2
Jean-Philippe	8 ^e (29 pts)	8 ^e (62%)	QUALIFIE P4
Jean-René	9 ^e (28 pts)	12 ^e (56%)	ELIMINE

Top 4 > Priorité au meilleur classement

Jean-Paul et Jean-Charles qui occupent les mêmes places du Top 4 dans les 2 classements sont qualifiés via le classement SKILL.

Jean-Claude qui occupe deux places différentes est qualifié logiquement selon son meilleur classement (2^e au classement POINT). Idem pour Jean-Philippe (3^e au classement POINT) et Jean-Pierre (2^e au SKILL).

Au-delà > Priorité à la place qualificative

Jean-Philippe qui occupe la 8^{ème} place dans les deux classements, est qualifié grâce à sa 4^e place qualificative du classement POINT (P4).

Jean-François qui occupe la 6^{ème} place dans les deux classements, est qualifié grâce à sa 4^e place qualificative du classement SKILL (S4). Celle-ci prime sur sa 4^e place qualificative du classement POINT (P4). C'est donc Jean-Philippe qui prend cette dernière place.

Merci de votre attention

*Le board est constitué des membres du bureau et du TD.